



# **RAPPORT**

## **D'ORIENTATIONS**

### **BUDGETAIRES**

### **EXERCICE 2026**

# SOMMAIRE

|                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Préambule .....</b>                                               | <b>3</b>  |
| <b>Partie I : Le contexte international, national et local.....</b>  | <b>4</b>  |
| <b>Partie II : L'analyse rétrospective .....</b>                     | <b>6</b>  |
| <b>A) Section d'exploitation.....</b>                                | <b>6</b>  |
| 1) Les dépenses d'exploitation.....                                  | 6         |
| 2) Les recettes d'exploitation.....                                  | 10        |
| <b>B) Section d'investissement .....</b>                             | <b>15</b> |
| 1) Les dépenses d'investissement.....                                | 15        |
| 2) Les recettes d'investissement.....                                | 16        |
| <b>C) Dettes .....</b>                                               | <b>17</b> |
| <b>D) Situation budgétaire en 2025 .....</b>                         | <b>18</b> |
| <b>Partie III : Les orientations budgétaires pour 2026.....</b>      | <b>21</b> |
| <b>A) Ressources financières .....</b>                               | <b>21</b> |
| <b>B) Fonctionnement général de l'établissement .....</b>            | <b>23</b> |
| 1) Politique en matière de ressources humaines.....                  | 23        |
| <b>C) Transport scolaire .....</b>                                   | <b>25</b> |
| 1) Transport scolaire .....                                          | 25        |
| 2) Transport scolaire adapté (élèves en situation de handicap) ..... | 25        |
| 3) Le transport spécifique .....                                     | 25        |
| <b>D) Transport urbain/interurbain de personnes .....</b>            | <b>26</b> |
| 1) Le secteur communautaire sud.....                                 | 26        |
| 2) Le secteur communautaire nord.....                                | 26        |
| 3) Le secteur communautaire centre.....                              | 27        |
| 4) La Régie des Transports de Martinique .....                       | 27        |
| <b>E) Transport maritime de personnes .....</b>                      | <b>27</b> |
| <b>F) Dettes .....</b>                                               | <b>28</b> |
| <b>G) Situation budgétaire en 2026 .....</b>                         | <b>28</b> |
| <b>H) Programme d'actions .....</b>                                  | <b>29</b> |
| <b>Conclusion .....</b>                                              | <b>31</b> |

## PREAMBULE

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape impérative dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire le DOB dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Pour cela, un rapport est soumis aux élus ayant pour objectif d'informer sur la situation financière de MARTINIQUE TRANSPORT et d'ouvrir les débats sur les orientations budgétaires 2026.

Il met en exergue les éléments suivants :

- Le contexte économique international, national et local
- L'analyse financière rétrospective
- Les orientations budgétaires 2026 portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.

À la suite du débat, le conseil d'administration prend acte de la tenue de ce débat et de l'existence du rapport correspondant par une délibération spécifique.

Le rapport et la délibération doivent être transmis au préfet et faire l'objet d'une publication.

# PARTIE I - LE CONTEXTE INTERNATIONAL, NATIONAL ET LOCAL

## 1. Contexte international

L'économie mondiale continue d'évoluer dans un environnement marqué par des incertitudes en 2025 et 2026. Selon le Fonds monétaire international (FMI), la croissance mondiale devrait atteindre 3,3 % en 2025 comme en 2026, dans un contexte de ralentissement des échanges internationaux et d'ajustements monétaires post-inflation. Les économies avancées demeurent confrontées à un niveau d'endettement élevé et à une croissance modérée, tandis que les économies émergentes conservent un rythme plus soutenu.

Les États-Unis maintiennent leur statut de première puissance économique mondiale, avec une croissance encore solide, soutenue par la consommation et l'investissement. La Chine demeure la deuxième économie mondiale malgré des difficultés persistantes dans le secteur immobilier, une productivité en baisse et un vieillissement accéléré de la population. Le Japon, confronté à une nouvelle dépréciation du yen et à un déclin démographique structurel, continue d'afficher une croissance faible.

## 2. Zone euro

La zone euro, pour sa part, enregistre des perspectives plus modestes. La Commission européenne prévoit une croissance d'environ 0,9 % en 2026 pour la France et une inflation ramenée autour de 1,3 % dans l'Union monétaire, après un cycle durable de hausse des taux d'intérêt destiné à contenir les tensions inflationnistes. Le ralentissement des prix des matières premières et la normalisation progressive de la politique monétaire devraient contribuer à stabiliser l'activité, mais la demande intérieure reste timide dans la plupart des pays européens.

## 3. Contexte national

Selon les prévisions macroéconomiques de la Commission européenne et de la Banque de France, la croissance du PIB français atteindrait 0,9 % en 2026, après 0,7 % en 2025. L'économie nationale reste freinée par une consommation en recul, un ralentissement de l'investissement privé et un pouvoir d'achat encore fragile malgré le reflux de l'inflation.

L'inflation, désormais contenue autour de 1,3 % en 2026, permet une légère amélioration du pouvoir d'achat des ménages. Néanmoins, les écarts demeurent importants selon les catégories sociales, les jeunes et les ménages les moins qualifiés étant les plus touchés par la dégradation du marché de l'emploi observée en 2024-2025.

Le projet de loi de finances pour 2026 engage une trajectoire budgétaire visant à réduire le déficit public et la dette, avec un objectif de 5,4 % du PIB. Dans ce contexte de resserrement, les collectivités territoriales voient leurs marges de manœuvre limitées. Dans le texte initial de la loi du projet de loi des finances, les prélèvements de l'Etat seraient de près de 7,2 milliards d'euros en 2026.

Les dispositifs concernant la mobilité — plafonds des versements mobilités, financement des infrastructures, modernisation des réseaux — demeurent jugés insuffisants par plusieurs autorités, dont le GART. Certaines mesures, comme le partage d’une partie des recettes issues des quotas d’émission ou l’instauration d’un versement mobilité régional et rural (VMRR), n’ont pas été étendues aux territoires ultramarins

#### 4. Contexte local

En Martinique, la situation socio-économique demeure fragile lors de l’entrée dans l’année 2026. Selon l’INSEE, l’activité économique a de nouveau reculé au deuxième trimestre 2025, avec une diminution de 1,3 % du volume d’heures rémunérées sur un an. Cette contraction touche particulièrement l’industrie, la construction et le tertiaire marchand, tandis que le tertiaire non marchand reste relativement stable.

La population recensée au 1<sup>er</sup> janvier 2026 s’élève à 360 630 habitants, confirmant une baisse démographique structurelle : la Martinique a perdu environ 12 000 habitants depuis 2017. Ce recul est accentué par un faible taux de natalité, l’exode des jeunes et le vieillissement rapide de la population, qui représente un enjeu majeur pour les politiques publiques et l’organisation des services.

Dans ce contexte, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) doit concilier contraintes financières et besoins croissants de la population. Les priorités locales demeurent centrées sur :

- le soutien aux publics les plus vulnérables,
- le maintien d’un niveau d’investissement permettant de financer les projets structurants,
- la rigueur dans la gestion des dépenses de fonctionnement,
- la diversification des ressources, notamment par un recours accru aux fonds européens.

## PARTIE II – L'ANALYSE RETROSPECTIVE

### A/SECTION D'EXPLOITATION

#### 1-Les dépenses d'exploitation

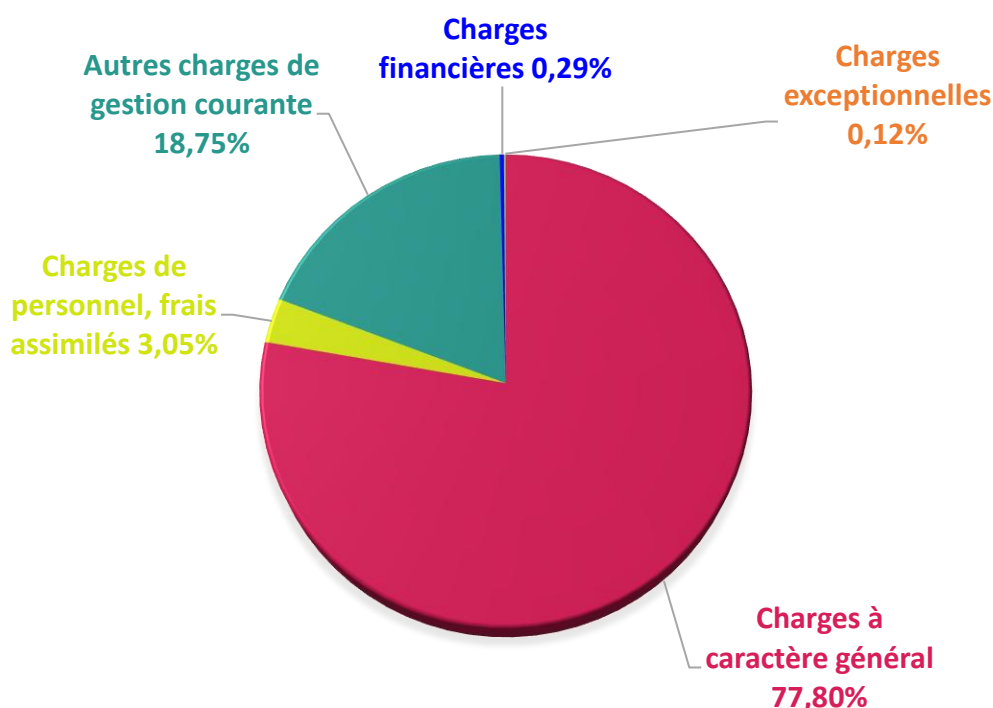
Les coûts relatifs au transport constituent la première dépense du budget depuis la création de Martinique Transport.

Deux chapitres permettent de comptabiliser les principaux coûts relatifs au transport : il s'agit du chapitre 011 -charges à caractère général pour les marchés publics et les Délégations de Service Public (DSP) à forfait de charges à partir de juillet 2024 et le chapitre 65-autres charges de gestion courante pour les DSP classiques jusqu'en juin 2024 et la Régie des Transports de Martinique (RTM).

Le tableau récapitulatif ci-dessous met en exergue les réalisations entre 2022 et 2025.

| Chapitre                                         | Intitulé                                | CA 2022               | CA 2023               | CA 2024               | CA PREVISIONNEL 2025  | Variation 2025/2024 |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| 011                                              | Charges à caractère général             | 75 205 699,65         | 85 091 797,20         | 103 968 014,13        | 119 236 534,01        | 14,69%              |
| 012                                              | Charges de personnel, frais assimilés   | 4 152 650,39          | 4 371 437,55          | 4 720 580,95          | 4 667 292,79          | -1,13%              |
| 65                                               | Autres charges de gestion courante      | 54 368 904,09         | 52 958 806,91         | 43 825 864,62         | 28 735 307,53         | -34,43%             |
| 66                                               | Charges financières                     | 41 875,13             | 31 606,57             | 174 567,20            | 439 471,78            | 151,75%             |
| 67                                               | Charges exceptionnelles                 | 6 522 131,00          | 62 973,65             | 2 605 274,26          | 185 787,57            | -92,87%             |
| <b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b> |                                         | <b>140 291 260,26</b> | <b>142 516 621,88</b> | <b>155 294 301,16</b> | <b>153 264 393,68</b> | <b>-1,31%</b>       |
| 023                                              | Virement à la section d'investissement  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | -                   |
| 042                                              | Opération ordre transfert entre section | 1 613 719,25          | 1 703 290,59          | 1 524 466,19          | 2 447 183,08          | 60,53%              |
| <b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b> |                                         | <b>1 613 719,25</b>   | <b>1 703 290,59</b>   | <b>1 524 466,19</b>   | <b>2 447 183,08</b>   | <b>60,53%</b>       |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                             |                                         | <b>141 904 979,51</b> | <b>144 219 912,47</b> | <b>156 818 767,35</b> | <b>155 711 576,76</b> | <b>-0,71%</b>       |

## REPARTITION DES DEPENSES REELLES PREVISIONNELLES D'EXPLOITATION EN 2025



**Les charges à caractère général** (chapitre 011) constituent le premier poste. Elles représentent **77,80 %** des dépenses réelles de fonctionnement en 2025.

Depuis 2020, on assiste à un essor des dépenses à ce chapitre. Deux effets expliquent la progression constatée :

1) L'augmentation du coût du transport du fait de dépenses supplémentaires pour améliorer le réseau. Ces augmentations sont générées par les indexations et les avenants contractualisés.

2) Le changement du mode de gestion de certains réseaux de transport sur l'ensemble du territoire. En effet, jusqu'en juillet 2020, le transport urbain du centre s'effectuait dans le cadre d'une convention de DSP. S'agissait du transport urbain et interurbain du nord, une Convention d'Obligations de Service Public (COSP) gérât l'organisation du transport jusqu'en décembre 2021. Toutes les charges étaient référencées au niveau du chapitre 65.

S'y ajoutent les DSP sud et maritime dont les dépenses étaient aussi comptabilisées au chapitre 65 jusqu'au 30 juin 2024.

Le chapitre 65 permettait donc de comptabiliser les charges du réseau centre jusqu'en juillet 2020, celles du réseau nord jusqu'en décembre 2021 puis du réseau sud et maritime jusqu'au 30 juin 2024.

Actuellement, la gestion de ces réseaux est réalisée dans le cadre de marchés publics ou des DSP à forfait de charges engendrant ainsi une affectation des crédits au chapitre 011.

On retrouve principalement dans ce chapitre :

- Les dépenses relatives au **transport scolaire** sur tout le territoire qui représentent **24 488 901,50 €** en 2025 soit **21%** des charges à caractère général. Cette dépense est en augmentation de **34 %** par rapport à 2024 car à partir de septembre 2024, le transport scolaire du sud est assuré directement par Martinique Transport, alors que jusqu'en juin 2024, il était intégré dans la DSP du réseau sud.
- Les charges inhérentes au **transport urbain sur le centre** concernant uniquement les marchés gérés directement par MARTINIQUE TRANSPORT depuis le 1 août 2020 et qui ont fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 août 2025. La charge financière est de **27 217 951,33 €** soit **23 %** des charges à caractère général.
- Le coût financier du **transport urbain et interurbain sur le nord** soit **24 086 776,07 €** représente **20 %** des charges à caractère général. Le secteur nord caraïbe mobilise **7 612 334,74 €** et le nord atlantique **16 474 441,33 €**.
- Les frais relatifs aux **DSP dite « à forfait de charges »** pour les réseaux **maritime et du sud** soient respectivement **5 662 832,66 €** et **31 369 152,57 €**
- Les loyers de fonctionnement du contrat Public Partenariat Privé (PPP) soit **1 463 047,83 €** en 2025, ce qui représente **1 %** des charges à caractère général.

**Les charges de gestion courante** (chapitre 65) sont constituées des contributions financières versées à la RTM et dans le cadre des DSP des réseaux sud et maritime jusqu'en juin 2024. Il s'agit du deuxième poste de dépenses qui mobilise **19 %** des dépenses réelles de fonctionnement en 2025.

A partir de 2021, les dépenses comptabilisées au sein de ce chapitre diminue. Cette baisse s'explique par la modification du mode de gestion des réseaux centre et nord engendrant une affectation des crédits du chapitre 65 au chapitre 011. Il en est de même pour les réseaux sud et maritime à compter de juillet 2024.

En 2025, ont été comptabilisés principalement au sein de ce chapitre :

- Le remboursement de la garantie de recette au titre de l'année 2021 d'un montant de **879 000,00 €** pour l'année 2025 : une dotation avait été accordée à MARTINIQUE TRANSPORT dans le cadre de la loi des finances initiale 2021. Ce dispositif visait à assurer le niveau de ressources fiscales entre 2017 et 2019. Au regard du dynamisme favorable du versement mobilité et des recettes tarifaires de 2023 par rapport à la moyenne des montants perçus entre 2017 et 2019, MARTINIQUE TRANSPORT doit rembourser l'intégralité de l'avance de **5 279 202,38 €** sur 6 ans.
- Les régularisations relatives à la DSP mixte du sud qui s'est terminée en juin 2024 qui représentent **830 716,76 €**
- La subvention versée à la **RTM** pour la réalisation de ses missions d'un montant de **22 000 000,00 €** et **3 991 938,77 €** au titre des indexations de 2021 et 2024.
- Les charges liées aux droits d'utilisation des différents logiciels : **1 033 650,92 €**

**Les charges financières** comptabilisées au chapitre 66 concernent d'une part les frais liés à la ligne de trésorerie de **7 000 000,00 €** mobilisée en 2025 et d'autre part les frais financiers relatifs à l'emprunt de **6 800 000,00 €** soient respectivement **145 590,65 €** et **293 881,13 €**

**Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) comptabilisent en majorité les remboursements effectués dans le cadre du transport maritime et scolaire, les intérêts moratoires.

**La masse salariale** (chapitre 012) en 2025 représente **4 667 292,79 €** pour 74 agents au 31/12/2025. Cet effectif est quasi-stable depuis 2020.

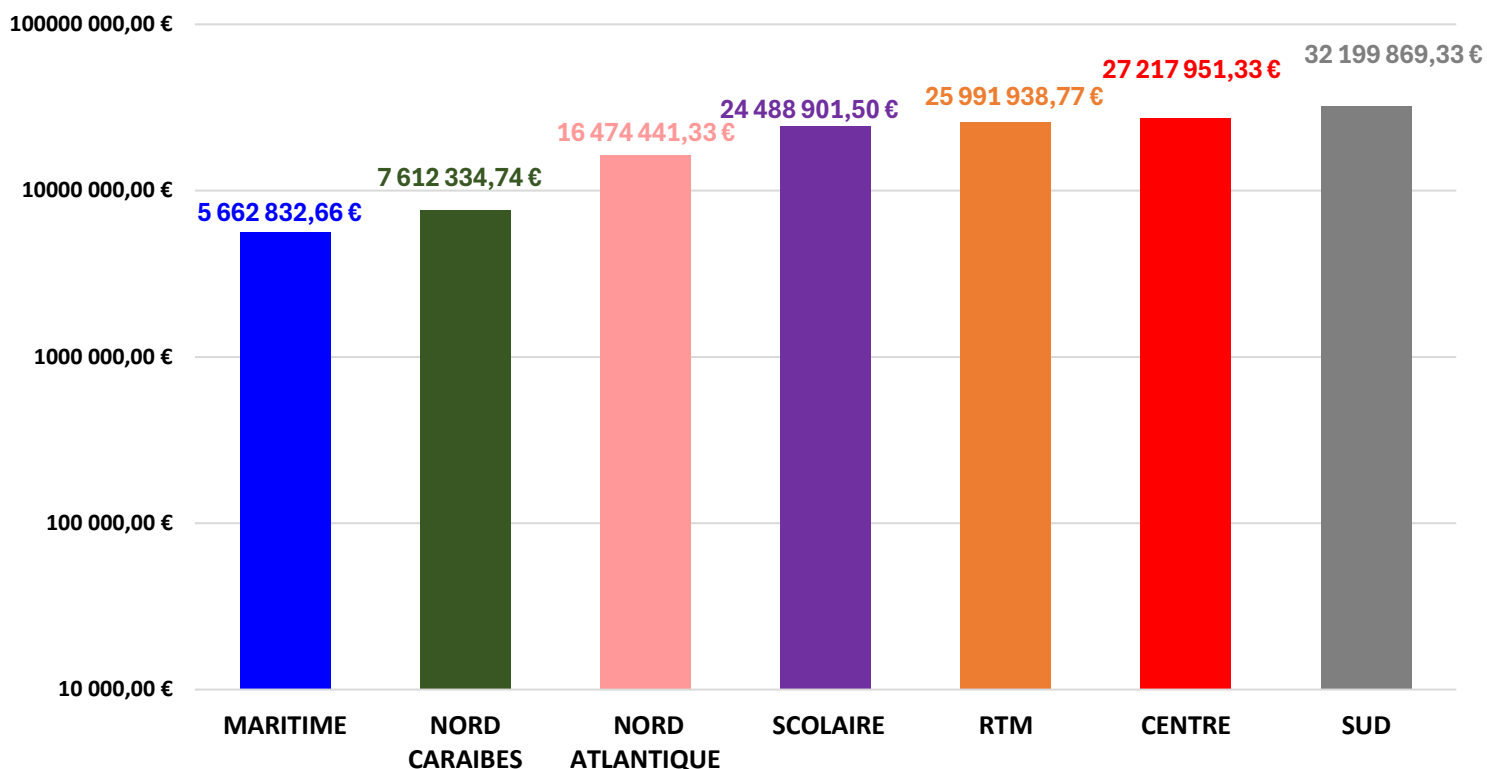
### EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE 2022 A 2025

|                             | 31/12/2022 | 31/12/2023 | 31/12/2024 | 31/12/2025 |
|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Fonctionnaires/contractuels | 65         | 67         | 69         | 72         |
| Apprentis                   | 5          | 5          | 5          | 2          |
| <b>EFFECTIF TOTAL</b>       | <b>70</b>  | <b>72</b>  | <b>74</b>  | <b>74</b>  |

La politique en matière de ressources humaines en 2025 a abouti à la réalisation de certains chantiers :

- Introduction d'une nouvelle valeur faciale pour les titres-restaurant (12€)
- Adhésion à la Convention de participation du Centre de Gestion de Martinique et la Mutuelle Nationale Territoriale
- Mise en place de l'aide annuelle de rentrée scolaire à destination des enfants du personnel
- Modification de l'organisation de services de la Direction des Affaires Financières et du Service Investissements et gestion patrimoniale
- Renouvellement du dispositif d'attribution des cartes de libre-circulation
- Mise à jour des modalités du Compte Epargne-Temps
- Mise en place effective d'ateliers relatifs à la revalorisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

## COÛT PREVISIONNEL DU TRANSPORT EN 2025: 139 648 269,66 €



Il convient de noter qu'une avance en investissement de **1 177 213,00 €** a été versée au délégataire du réseau maritime (DSP maritime 2024-2032).

## 2-Les recettes d'exploitation

Des recettes d'exploitation certaines et aléatoires pour certains exercices ont permis de financer les différentes actions mises en œuvre pour développer le transport sur l'ensemble du territoire.

Les quatre ressources financières certaines qui constituent le budget sont les suivantes :

- Les contributions des membres (chapitre 74)
- Les produits issus de la fiscalité avec le versement mobilité (chapitre 73) et la taxe sur les carburants (chapitre 75)
- La vente de titres de transport scolaire (chapitre 70)
- Les recettes commerciales des secteurs centre, nord et sud et maritime (chapitre 70).

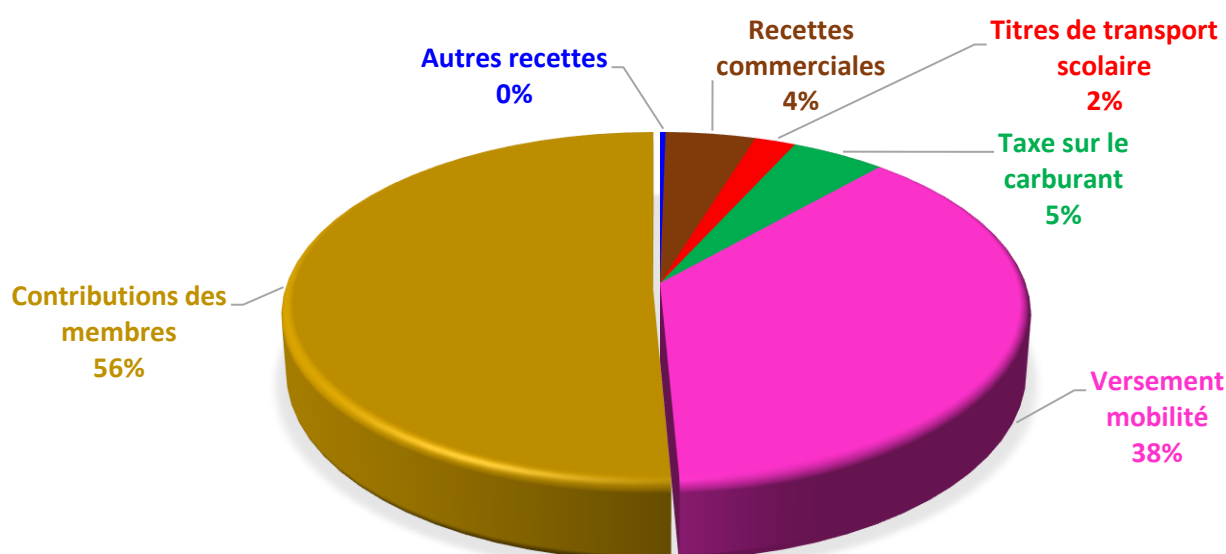
S'agissant des recettes aléatoires qui varient d'un exercice à un autre, on note :

- La reprise sur provision actée lors du vote du budget 2022 et la décision modificative votée le 2 juin 2022 pour un montant total de **5 474 000,00 €** (chapitre 78 en 2022)
- Les recettes exceptionnelles telles que les pénalités, remboursement des abonnements scolaires, aide exceptionnelle de l'Etat... : chapitre 77)

Le tableau récapitulatif ci-dessous met en évidence les réalisations entre 2022 et 2025.

| Chapitre                                         | Intitulé                                  | CA 2022               | CA 2023               | CA 2024               | CA PREVISIONNEL 2025  | Variation 2025/2024 |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| 013                                              | Atténuation de charges                    | 0,00                  | 6 654,34              | 2 092,64              | 39 561,10             | 1790,49%            |
| 70                                               | Ventes de produits fabriqués, prestations | 1 512 129,52          | 1 365 059,41          | 11 890 644,75         | 10 118 760,09         | -14,90%             |
| 73                                               | Produits issus de la fiscalité            | 61 694 884,26         | 54 341 816,67         | 58 197 765,04         | 57 966 693,21         | -0,40%              |
| 74                                               | Subventions d'exploitation                | 63 500 000,00         | 77 500 000,00         | 77 500 000,00         | 78 100 000,00         | 0,77%               |
| 75                                               | Autres produits de gestion courante       | 10 606 136,57         | 8 464 156,92          | 7 254 173,06          | 7 668 911,82          | 5,72%               |
| 77                                               | Produits exceptionnels                    | 380 145,23            | 1 535 646,77          | 918 289,66            | 11 264,60             | -98,77%             |
| 78                                               | Reprises sur provisions et dépréciations  | 5 474 000,00          | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | -                   |
| <b>Total des recettes réelles d'exploitation</b> |                                           | <b>143 167 295,58</b> | <b>143 213 334,11</b> | <b>155 762 965,15</b> | <b>153 905 190,82</b> | <b>-1,19%</b>       |
| 042                                              | Opération ordre transfert entre section   | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | -                   |
| 043                                              | Opération ordre intérieur de la section   | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | -                   |
| <b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b> |                                           | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           | <b>-</b>            |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                             |                                           | <b>143 167 295,58</b> | <b>143 213 334,11</b> | <b>155 762 965,15</b> | <b>153 905 190,82</b> | <b>-1,19%</b>       |

## REPARTITION DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION EN 2025



## Contributions financières des membres

A chaque exercice budgétaire, le conseil d'administration fixe la contribution financière des membres. Cette recette, la plus importante du budget de fonctionnement, permet de financer **56 %** de l'activité transport en 2025.

Depuis 2019, les contributions des EPCI demeurent stables. A contrario, celle de la CTM augmente de **16 %** entre 2021 et 2025, passant de **65 000 000,00 €** à **75 600 000,00 €**.

Au titre de l'exercice 2025, le montant total des contributions représente **113 100 000,00 € dont 78 100 000,00 €** en fonctionnement selon la répartition suivante :

- CTM : **75 600 000,00 €** en fonctionnement (+ **35 000 000,00 €** en investissement dont **5 000 000,00 €** qui seront versés en 2026, soit au total **110 600 000,00 €**)
- CACEM : **1 000 000,00 €**
- CAESM : **1 000 000,00 €**
- CAP NORD : **500 000,00 €**

## Versement mobilité

Le versement mobilité est une contribution patronale permettant le financement du transport en commun. La délibération du Conseil d'administration du 23 octobre 2017 fixe le taux à son plafond, soit **2%**, applicable sur les entreprises employant 11 et plus salariés.

Le montant perçu au titre de l'exercice 2025 s'élève à **57 966 693,21 €** soit une légère diminution de **0,4 %** par rapport à 2024.

Il est à noter que la baisse de la recette en 2023 et 2024 par rapport à 2022 s'explique par le versement exceptionnel de **12 065 708,62 € en décembre 2022** correspondant à des créances antérieures à cette date.

## Taxe sur les carburants (TSC)

Sur demande du Conseil d'Administration, la CTM a accepté au cours de sa séance plénière d'octobre 2017, de porter le taux de répartition de 3%, initialement imputé en faveur des communes et EPCI de plus de 50 000 habitants et ayant adopté un plan de déplacement urbain (PDU), à **7%**. Du fait du transfert de compétences, l'enveloppe correspondante est affectée directement à Martinique Transport depuis l'exercice 2018.

Sur la base de ce pourcentage de répartition, la TSC encaissée directement par Martinique Transport au titre de l'année 2025 s'élève à **7 296 164,79 €** correspondant aux versements de décembre 2024 à novembre 2025 (la cotisation du mois N est perçue au mois N+1).

## Recettes commerciales liées au transport terrestre et maritime (centre, nord, sud et maritime à partir de juillet 2024)

Pour mémoire, jusqu'au 30 juin 2024, les recettes commerciales des réseaux sud et maritimes appartenaient aux délégataires. Seules les recettes commerciales des réseaux centre et nord étaient à reverser à Martinique Transport. Les premières recettes ont été perçues par Martinique Transport sur l'exercice 2022.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, toutes les recettes commerciales appartiennent à Martinique Transport.

Conformément à la convention d'objectifs en son article 38.3, la RTM est chargée d'encaisser les recettes commerciales des réseaux centre et nord puis de reverser l'intégralité à Martinique Transport le 15 du mois suivant.

Il est précisé que le délégataire du réseau maritime n'ayant pas signé la convention de mandat proposé, c'est aussi la RTM qui collecte les recettes relevant de ce réseau.

S'agissant du sud, la convention de mandat entre Martinique Transport et Mobilité sud prévoit un versement d'acomptes mensuels de **150 576,00 €** pour la première année d'exécution (du 1 juillet 2024 au 30 juin 2025). A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025, le mandataire verse un acompte représentant 80 % de la recette encaissée lors du même mois de l'année précédente. Un mécanisme d'ajustement est ensuite opéré en fonction des recettes réelles encaissées.

En 2025, le montant effectivement reversé à MT s'élève à **6 951 710,67 €**.

Sur la période courant de 2021 à 2025, le total des recettes appartenant à Martinique Transport est de **23.464.945,43 €** :

| En €         | 2021                | 2022                | 2023                | 2024                | 2025                |
|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Sud          | -                   | -                   | -                   | 1.056 897,00        | 1.748.973,60        |
| Centre       | 923.520,14          | 740.419,22          | 972 641,80          | 848.812,95          | 909.414,62          |
| Nord         | 101 000,00          | 3.456.900,00        | 4.151.568,40        | 3.909.927,20        | 3 478 553,00        |
| Maritime     | -                   | -                   | -                   | 139 285,40          | 1 027 032,10        |
| <b>Total</b> | <b>1.024.520,14</b> | <b>4.197.319,22</b> | <b>5.124.210,20</b> | <b>5.954.922,55</b> | <b>7.163.973,32</b> |

## Produits de la vente de titres de transport scolaire

Ils proviennent de l'**achat de titres de transport scolaire**. Les produits de ces ventes ont été essentiellement collectés lors des inscriptions scolaires et sont collectés sur le compte de la régie de recettes de MARTINIQUE TRANSPORT. Le montant de la recette nette 2025, après déduction des montants remboursés aux parents et des frais bancaires, s'élève à **3.167.049,42 €**.

Afin d'harmoniser la grille tarifaire sur l'ensemble du territoire, la délibération du 4 juin 2024 a donné lieu à l'adoption d'une nouvelle grille tarifaire applicable à compter de la campagne d'inscription scolaire 2024-2025. Celle-ci intègre le réseau scolaire du sud dont la gestion est assurée par Martinique Transport à compter de septembre 2024. Les tarifs varient en fonction du secteur, du cycle et de la catégorie, allant de **120 € à 300 €** avec un supplément entre **50 € et 130 €** pour l'accès au transport urbain en fonction de la zone géographique.

Par ailleurs, la délibération du 18 octobre 2022 avait intégré l'accès au transport scolaire des apprentis ; la tarification allant de **150 € à 300 €**.

Ces différentes recettes, découlant de l'exploitation, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous (en €)

| Intitulé                              | Exercice 2022         | Exercice 2023         | Exercice 2024         | Exercice 2025         |
|---------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Contributions financières des membres | 63 500 000,00         | 77 500 000,00         | 77 500 000,00         | 78 100 000,00         |
| Versement mobilité                    | 61 694 884,26 (1)     | 54 341 816,67         | 58 197 765,04         | 57 966 693,21         |
| Taxe sur les carburants               | 6 906 343,54          | 7 166 942,96          | 7 254 171,37          | 7 296 164,79          |
| Recettes commerciales reversées à MT  | 3 699 792,39          | 1 297 211,59          | 9 668 764,34          | 6 951 710,67          |
| Vente de titres de transport scolaire | 1 512 129,52          | 1 345 987,41          | 2 221 880,41          | 3 167 049,42          |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>137 313 149,71</b> | <b>141 651 958,63</b> | <b>154 842 581,16</b> | <b>153 481 618,09</b> |

(1) dont 12 065 708,62 € de recette exceptionnelle liée à des créances antérieures à 2022

**S'agissant des recettes commerciales, la RTM et Mobilité Sud doivent encore reverser à Martinique Transport 1.847.466,44 € (pour la période 2021-2025).**

## Réfractions kilométriques

Dans le cadre des marchés liés à l'exploitation des différents réseaux, des pénalités peuvent être appliquées en cas de non-respect des conditions d'exécution établies au préalable par les deux parties ou des réfractions kilométriques pour les kilomètres non effectués. En 2025, ont été comptabilisées des réfractions kilométriques pour un montant total de **1 047 648,88 €** soit **817 825,76 €** pour le réseau urbain centre et **229 823,12 €** pour le réseau interurbain nord.

## B/SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1-Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées depuis la création de MARTINIQUE TRANSPORT ont visé à équiper tous les réseaux de matériels roulants, d'outils d'information afin d'améliorer les réseaux et les remboursements des loyers financiers dans le cadre du contrat PPP.

Les dépenses d'investissement réalisées de 2022 à 2025 sont les suivantes :

| Chapitre                                           | Intitulé                           | CA 2022             | CA 2023              | CA 2024              | CA PREVISIONNEL 2025 | Variation 2025/2024 |
|----------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 13                                                 | Subventions d'investissement       | 0,00                | 0,00                 | 0,00                 | 2 600 000,00         | -                   |
| 16                                                 | Emprunts et dettes assimilées      | 2 152 773,85        | 2 741 494,04         | 353 789,62           | 733 192,91           | 107,24%             |
| 20                                                 | Immobilisations incorporelles      | 303 425,88          | 493 836,22           | 0,00                 | 0,00                 | -                   |
| 21                                                 | Immobilisations corporelles        | 94 805,96           | 403 582,23           | 10 567 030,16        | 1 951 971,98         | -81,53%             |
| 23                                                 | Immobilisations en cours           | 6 424 192,79        | 9 915 905,04         | 6 948 139,40         | 10 979 632,17        | 58,02%              |
| 27                                                 | Autres immobilisations financières | 0,00                | 23 003,05            | 0,00                 | 0,00                 | -                   |
| <b>Total des dépenses réelles d'investissement</b> |                                    | <b>8 975 198,48</b> | <b>13 577 820,58</b> | <b>17 868 959,18</b> | <b>16 264 797,06</b> | <b>-8,98%</b>       |
| 041                                                | Opérations patrimoniales           | 0,00                | 0,00                 | 1 210 903,76         | 25 951,14            | -97,86%             |
| <b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b> |                                    | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>          | <b>1 210 903,76</b>  | <b>25 951,14</b>     | <b>-97,86%</b>      |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                               |                                    | <b>8 975 198,48</b> | <b>13 577 820,58</b> | <b>19 079 862,94</b> | <b>16 290 748,20</b> | <b>-14,62%</b>      |

Les dépenses en investissement relèvent des **dépenses financières** qui représentent en majorité :

- Jusqu'en 2023, le remboursement du capital de l'emprunt qui concerne la reprise des trois prêts de l'Agence Française de Développement (AFD) et la Caisse d'Epargne dont le prêteur initial était la CFTU. Tous ces prêts sont aujourd'hui remboursés.

A partir de 2024, il s'agit du remboursement de l'emprunt de **6 800 000,00 €** pour le financement de 23 véhicules (chapitre 16).

- La subvention de **2 600 000,00 €** (chapitre 13) qui a été versée à la Régie des Transports de Martinique (RTM) pour le financement de ses dépenses d'investissement de 2025.

S'agissant des **dépenses d'équipement**, on comptabilise principalement :

- 23 véhicules ont été commandés en 2023 pour compléter les parcs des réseaux nord (2) et centre (21). Le coût d'acquisition en 2024 s'élève à **9 072 191,61 €** (chapitre 21) financé par un emprunt de **6 800 000,00 €** et les fonds propres de Martinique Transport à hauteur de **2 272 191,61 €**.

Un programme pluriannuel d'investissement 2025-2028 a été validé pour renouveler et compléter le parc de véhicules de Martinique Transport en faveur des réseaux centre et nord ; il correspond à environ 120 bus (BHNS + bus) pour un montant total estimé 40 M€. Une première tranche de 36 bus a été commandée en 2025, pour un montant de **12 948 979,65 €**. Cette somme est en report au budget 2026.

- Les investissements réalisés pour moderniser les conditions d'exploitation et améliorer l'accès à l'information par le voyageur mais également pour que Martinique Transport ait une meilleure connaissance de la réalité de l'exploitation. Il s'agit de l'acquisition d'un logiciel d'aide à l'exploitation et information voyageurs (SAEIV) Cette solution digitale est déployée sur le secteur centre et est en cours de déploiement concomitamment à celui du système billettique sur le réseau nord. Cette acquisition, qui a bénéficié de subventions dans le cadre du PO FEDER, a représenté un coût total en 2025 de **1 660 214,04 €**.

- Les loyers d'investissement du PPP d'un montant de **9 736 271,09 €**

- Ainsi que les avances versées dans le cadre des marchés de la billettique, des poteaux d'arrêt et de la DSP maritime soit **1 243 361,08 €**.

## 2-Les recettes d'investissement

Entre 2022 et 2025, les recettes finançant la section d'investissement proviennent essentiellement des opérations budgétaires, des financeurs externes et des recettes aléatoires

| Chapitre                                            | Intitulé                                  | CA 2022              | CA 2023             | CA 2024              | CA PREVISIONNEL 2025 | Variation 2025/2024 |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 10                                                  | Dotations, fonds divers et réserves       | 11 615 283,48        | 0,00                | 0,00                 | 2 557 640,14         | -                   |
| 13                                                  | Subventions d'investissement              | 10 000 000,00        | 8 000 000,00        | 4 000 000,00         | 31 767 640,62        | 694%                |
| 16                                                  | Dépôts et cautionnements reçus            | 3 476 446,09         | 0,00                | 6 800 000,00         | 0,00                 | -100%               |
| <b>Total des recettes réelles d'investissement</b>  |                                           | <b>25 091 729,57</b> | <b>8 000 000,00</b> | <b>10 800 000,00</b> | <b>34 325 280,76</b> | <b>218%</b>         |
| 040                                                 | Opérations ordre transfert entre sections | 1 613 719,25         | 1 703 290,59        | 1 524 466,19         | 2 447 183,08         | 61%                 |
| 041                                                 | Opérations patrimoniales                  | 0,00                 | 0,00                | 1 210 903,76         | 25 951,14            | -98%                |
| <b>Total des recettes d'ordres d'investissement</b> |                                           | <b>1 613 719,25</b>  | <b>1 703 290,59</b> | <b>2 735 369,95</b>  | <b>2 473 134,22</b>  | <b>-10%</b>         |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                |                                           | <b>26 705 448,82</b> | <b>9 703 290,59</b> | <b>13 535 369,95</b> | <b>36 798 414,98</b> | <b>172%</b>         |

On retrouve des recettes liées à des opérations budgétaires, des recettes provenant de financeurs externes et des recettes aléatoires qui varient d'un exercice à l'autre.

Les recettes découlant des **opérations budgétaires** sont les suivantes sur la période concernée :

- Les amortissements (chapitre 040) des différents bien acquis par Martinique Transport

- L'affectation des résultats en 2022 (chapitre 10).
- Les écritures relatives à la récupération des avances en investissement (chapitre 041)

S'agissant des recettes provenant de **financeurs externes**, il s'agit de :

- Par ailleurs en 2024, un emprunt a été mobilisé auprès de la caisse d'épargne pour l'acquisition des bus susmentionnés pour les réseaux centre et nord : **6 800 000,00 €** (chapitre 16)
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) en 2025, dotation destinée à assurer une compensation de la charge de la TVA supportée sur les dépenses d'investissement de 2022 et 2023 (chapitre 10) : **2 557 640,14 €**
- Les subventions UE et CTM accordées pour le système d'aide à l'exploitation et information voyageurs : **767 640,62 €** (chapitre 13)
- A partir de 2022, la convention signée entre la CTM et MARTINIQUE TRANSPORT prévoit le versement d'une partie de la contribution en investissement avec un solde versé sur présentation de justificatifs lors de l'exercice suivant :

|      | Montant accordé | Montant versé | Montant en report |                      |
|------|-----------------|---------------|-------------------|----------------------|
| 2022 | 14.000.000 €    | 10.000.000 €  | 4.000.000 €       | Intégralement perçue |
| 2023 | 5.000.000 €     | 4.000.000 €   | 1.000.000 €       | Intégralement perçue |
| 2024 | 4.000.000 €     | 3.000.000     | 1.000.000 €       | Intégralement perçue |
| 2025 | 35.000.000 €    | 30.000.000 €  | 5.000.000 €       | Solde en attente     |

Enfin une **recette aléatoire** :

- La caisse des dépôts et consignation a versé les fonds qui avaient été constitués par Martinique Transport dans le cadre de la résiliation de la DSP du centre (chapitre 16) en 2022 : **3 476 446,09 €**.

## C/DETTES

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2018 a acté le transfert du contrat PPP et des cessions de créances existantes dans le cadre de la réalisation du projet du TCSP, du SMTCSPP à MARTINIQUE TRANSPORT. Les actes correspondants ont été signés le 21 décembre 2018, date à partir de laquelle l'établissement assure le paiement des loyers aux prêteurs (AFD et CDC) et à la société Caraïbus.

On distingue différents types de loyers qui ont un impact sur les sections d'exploitation et d'investissement :

- **Les loyers de fonctionnement** sont comptabilisés à l'article 6156 « Maintenance » pour un montant prévisionnel de **1 463 047,83 €** en 2025. Il s'agit de trois types de loyers relatifs à la maintenance courante et entretien, la gestion et les impôts/taxes qui concernent uniquement la société Caraïbus (refacturation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la cotisation foncière des entreprises, frais de contrôle).

- **Les loyers d'investissement** sont pris en compte au niveau de l'article 235 « Part investissement PPP » pour une somme de **9 736 271,09 €** versée aux prêteurs Agence Française de Développement (AFD), Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et à la société Caraïbus pour l'exercice 2025.

Depuis le transfert du contrat PPP, Martinique Transport a remboursé **61 462 620,91 €** entre 2019 et 2025.

|                                                | Section d'exploitation | Section d'investissement | TOTAL GENERAL        |
|------------------------------------------------|------------------------|--------------------------|----------------------|
| 2019                                           | 1 175 471,27           | 4 953 974,87             | 6 129 446,14         |
| 2019 (régularisations impayées de 2015 à 2018) | 2 703 411,39           | 1 891 655,75             | 4 595 067,14         |
| 2020                                           | 1 032 855,34           | 5 505 449,16             | 6 538 304,50         |
| 2021                                           | 1 297 567,47           | 7 096 367,62             | 8 393 935,09         |
| 2022                                           | 1 244 382,00           | 6 424 192,79             | 7 668 574,79         |
| 2023                                           | 1 267 189,21           | 8 705 001,28             | 9 972 190,49         |
| 2024                                           | 863 245,23             | 6 102 538,61             | 6 965 783,84         |
| Prévision 2025                                 | 1 463 047,83           | 9 736 271,09             | 11 199 318,92        |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                           | <b>11 047 169,74</b>   | <b>50 415 451,17</b>     | <b>61 462 620,91</b> |

Par ailleurs, par délibération du 23 avril 2023, le Conseil d'administration a validé la souscription d'un emprunt de **6 800 000,00 €** pour l'acquisition de bus pour les réseaux centre et nord. Ce prêt a été mobilisé en 2024 auprès de la Caisse d'Epargne pour un remboursement d'une durée de 8 ans.

En 2025, l'annuité de la dette remboursée s'élève à **1 027 074,04 €** soit **293 881,13 €** en intérêt et **733 192,91 €** pour le capital de la dette.

## D/SITUATION BUDGETAIRE EN 2025

Depuis 2024, la situation budgétaire de Martinique Transport ne permettait pas d'honorer toutes les dépenses de la section de fonctionnement notamment celles liées au transport. L'effet ciseau avec une progression des dépenses plus rapide que celle des recettes a pour effet de réduire la capacité financière de Martinique Transport. De ce fait, des impayés de 2024 ont impacté le budget 2025 à hauteur de **13 116 386,52 €** pour le transport et **2 354 834,69 €** pour le contrat PPP.

Le détail est le suivant :

| IMPAYES DE 2024 LIES A L'ABSENCE DE CREDITS BUDGETAIRES |                      |                      |
|---------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Chapitre budgétaire                                     | Libellé              | Montant (en €)       |
| 011                                                     | Transport scolaire   | 3 217 299,09         |
|                                                         | Transport du centre  | 3 008 114,78         |
|                                                         | Transport du nord    | 2 281 272,52         |
|                                                         | Transport du sud     | 3 931 226,92         |
|                                                         | Transport maritime   | 678 473,21           |
|                                                         | <b>TOTAL</b>         | <b>13 116 386,52</b> |
| 011<br>23                                               | Loyer fonctionnement | 309 993,25           |
|                                                         | Loyer investissement | 2 044 841,44         |
|                                                         | <b>TOTAL</b>         | <b>2 354 834,69</b>  |

Cette situation a généré de nombreuses difficultés financières pour les entreprises, ayant un impact sur l'offre de service proposé aux usagers. Ainsi, un plan d'actions de maîtrise des dépenses et d'optimisation des ressources a été initié. Le bilan de l'année 2025 se présente ainsi :

| BILAN DES ACTIONS DE 2025 |                                                            |                                                                                                             |                                                                                              |
|---------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Postes concernés          | Axes de travail                                            | Objectifs fixés                                                                                             | Résultats                                                                                    |
| Recettes                  | Déploiement des Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) | Optimiser les recettes, remplacer les DAT non opérationnels                                                 | 26 DAT installés, installation à planifier dans le sud et le nord                            |
| Recettes                  | Mise en place de l'Open Paiement avec le Crédit Mutuel     | Optimiser les recettes, faciliter et fluidifier l'achat de titres de transport                              | Dérogation du ministère des finances obtenue en 2025 et ouverture du compte au Crédit Mutuel |
| Recettes                  | Future convention avec les dépositaires                    | Optimiser les recettes                                                                                      | Procédure en cours                                                                           |
| Recettes                  | Revalorisation des contributions des EPCI                  | Face faire à l'augmentation des dépenses liées à l'amélioration de l'offre de service sur chaque territoire | Rencontres programmées en 2026                                                               |
| Dépenses                  | La gestion du réseau centre                                | Maintenir un niveau de dépense par rapport à la capacité financière de MT                                   | Procédure de DSP déclarée infructueuse afin de contenir les coûts financiers                 |

|          |                                        |                                                            |                                                                                                                                |
|----------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dépenses | La gestion des réseaux maritime et sud | Renégocier les contrats de DSP pour diminuer les coûts     | Travailler en collaboration avec les différents partenaires afin d'aboutir une offre de service en fonction des finances de MT |
| Dépenses | La gestion du réseau nord              | Maintenir l'offre de service par rapport aux coûts actuels | Prorogation des marchés jusqu'au 31 août 2026, Accompagnement par une assistance à maîtrise d'ouvrage                          |

## PARTIE III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2026

Le budget 2026 présentera la suite des projets entamés pour améliorer le transport sur toute la Martinique.

**Il convient de préciser que, pour certains montants indiqués ci-après (activité transport), sont comprises des dépenses de 2025 qui n'ont pas été honorées en 2025 compte-tenu des contraintes budgétaires.**

### A/RESSOURCES FINANCIERES

Les ressources financières en exploitation du budget 2026 seront constituées par ordre d'importance par :

■ **Les contributions des membres** : par délibération du 18 décembre 2025 la CTM a voté une contribution au budget de Martinique Transport d'un montant de **110 000 000,00 €** réparti comme suit :

- En investissement : **35 000 000,00 €**
- En fonctionnement : **75 000 000,00 €**

S'agissant des EPCI, les montants demeurent stables soit **1 000 000,00 €** pour la CACEM et la CAESM et **500 000,00 €** pour CAP NORD. Toutefois, des investigations sont en cours afin d'augmenter la participation des EPCI.

■ **Le versement mobilité** : l'estimation du versement mobilité sera basée sur le montant perçu durant l'année 2024. Le montant du versement mobilité s'établira donc à **58 000 000,00 €**. Un réajustement sera opéré en fin d'année si le montant réel perçu est différent de la prévision.

■ **La taxe sur les carburants** : cette recette est liée à la consommation, en tenant compte de la détaxe accordée à certains professionnels. La prévision de cette recette au budget 2026 sera basée sur l'encaissement de 2025 soit **7 300 000,00 €**.

■ **Les recettes d'exploitation** : toutes ces recettes sont désormais propriétés de l'établissement. De nouvelles modalités seront déployées au cours de l'année 2026 (dépositaires, open paiement) et viendront compléter les dispositions existant aujourd'hui ; l'objectif étant d'offrir aux usagers des modes et lieux d'achat divers des titres de transport afin d'augmenter les recettes.

L'estimation des recettes pour l'année 2026 pour le centre et le nord est de **4 500 000,00 €** soit **1 000 000,00 €** pour le centre le **3 500 000,00 €** pour le nord. Elle est basée sur l'historique des ventes des titres de transport de l'année 2025.

Concernant le réseau maritime, le montant estimé est de **1 000 000,00 €**

A ce jour, ces recettes sont collectées par la Régie des Transports de Martinique (DAT, agences commerciales).

S'agissant du réseau sud, une convention de mandat a été établie en 2024 entre le délégataire et Martinique Transport. Les recettes commerciales correspondantes sont encaissées par le délégataire puis reversées à Martinique Transport. En conséquence, les recettes sont estimées à **2 700 000 €** correspondant à l'objectif de recettes fixé dans le cadre de la convention de DSP.

■ **Les titres de transport scolaire** : sur la base du nombre d'élèves inscrits et de la grille tarifaire en vigueur, le produit des ventes des titres de transport est évalué à **3 200 000,00 €**.

**Du point de vue de la trésorerie, le fonds de roulement devra être suffisant pour honorer l'ensemble des engagements.**

S'agissant des investissements, les reports 2025 inscrits au budget 2026 sont les suivants :

- Le solde de la contribution 2025 de la CTM pour **5 000 000,00 €**
- L'aide publique (UE + CTM) qui a été accordée dans le cadre de l'acquisition du système billettique **641 464,97 €**.

## TOTAL DES RESSOURCES PREVISIONNELLES

Les recettes de fonctionnement sont donc estimées pour un montant de **154 100 000,00 €** en fonctionnement et **43 441 464,97 €** en investissement selon le détail ci-dessous :

| Recettes prévisionnelles 2026 en fonctionnement (en €) |                       |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|
| Recettes commerciales                                  | 8 200 000,00          |
| Titres de transport scolaire                           | 3 200 000,00          |
| Taxe sur le carburant                                  | 7 300 000,00          |
| Versement mobilité                                     | 58 000 000,00         |
| Contributions des membres                              | 77 500 000,00         |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>154 200 000,00</b> |

| Recettes prévisionnelles 2026 en investissement (en €) |                      |
|--------------------------------------------------------|----------------------|
| Contribution CTM 2026                                  | 35 000 000,00        |
| Solde contribution CTM 2025                            | 5 000 000,00         |
| Subvention système billettique                         | 641 464,97           |
| FCTVA                                                  | 2 800 000,00         |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>43 441 464,97</b> |

# B/FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

## Politique en matière de Ressources Humaines

Au 1 janvier 2026, MARTINIQUE TRANSPORT compte au total **71 agents** à temps complet et 2 apprentis (contractuels de droit privé).

L'enveloppe budgétaire consacrée au personnel est estimée à **5 407 000,00 €**

### Répartition par catégorie au 01/01/2026\*

|                     | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | TOTAL     |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-----------|
| <b>Titulaires</b>   | 11          | 10          | 31          | <b>52</b> |
| <b>Contractuels</b> | 3           | 10          | 5           | <b>19</b> |
| <b>Total</b>        | <b>14</b>   | <b>20</b>   | <b>36</b>   | <b>71</b> |

\*hors apprentis (2)

Les agents de catégorie C sont plus représentatifs soit **49,32 %** de l'effectif global de MARTINIQUE TRANSPORT.

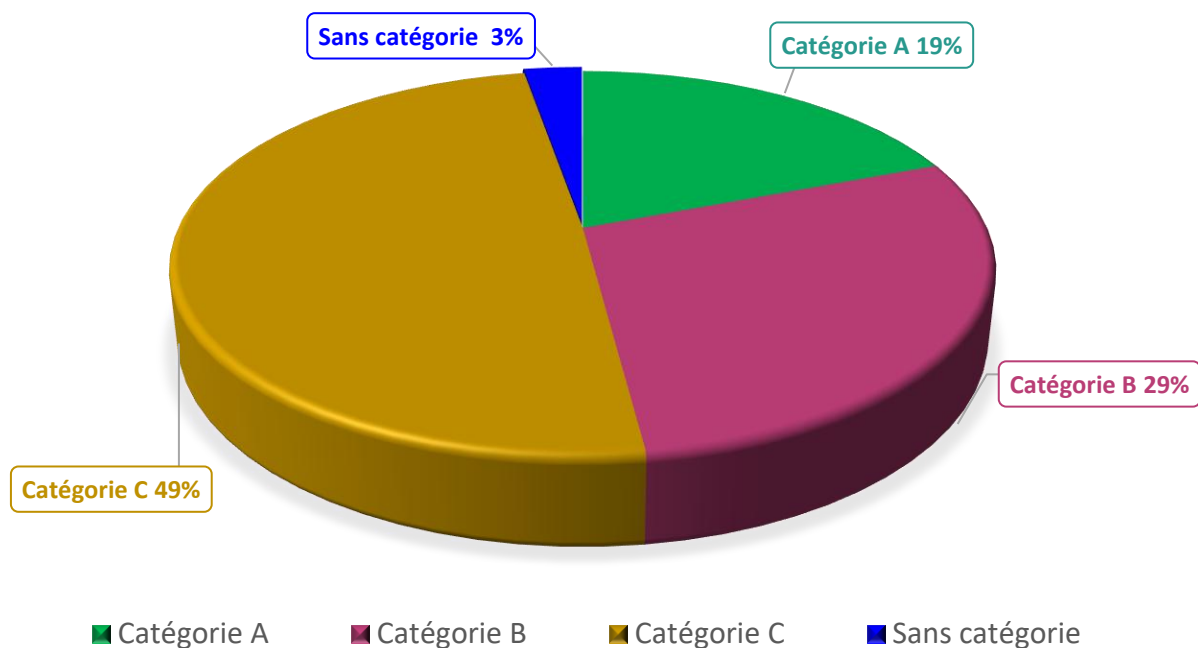
### Répartition des agents par filière et catégorie hiérarchique au 01/01/2026

| FILIERE               | CATEGORIE HIERARCHIQUE     | FONCTIONNAIRES & STAGIAIRES | CONTRACTUELS | APPRENTIS | TOTAL     |
|-----------------------|----------------------------|-----------------------------|--------------|-----------|-----------|
| <b>ADMINISTRATIVE</b> | <b>A</b>                   | 8                           | 2            | -         | <b>10</b> |
|                       | <b>B</b>                   | 2                           | 8            | -         | <b>10</b> |
|                       | <b>C</b>                   | 19                          | 4            | -         | <b>23</b> |
| <b>TECHNIQUE</b>      | <b>A</b>                   | 3                           | 1            | -         | <b>4</b>  |
|                       | <b>B</b>                   | 8                           | 3            | -         | <b>11</b> |
|                       | <b>C</b>                   | 12                          | 1            | -         | <b>13</b> |
| <b>SANS FILIERE</b>   | <b>SANS CATEG. HIERAR.</b> | -                           | -            | 2         | <b>2</b>  |
| <b>TOTAL</b>          |                            | <b>52</b>                   | <b>19</b>    | <b>2</b>  | <b>73</b> |

### Répartition par filière :

-  Administrative : 43 agents représentant **58,90 %** du personnel du MARTINIQUE TRANSPORT
-  Technique : 28 agents représentant **38,36 %** du personnel du MARTINIQUE TRANSPORT
-  Sans filière : 2 agents en apprentissage représentant **2,74 %** du personnel de MARTINIQUE TRANSPORT

## REPARTITION DES AGENTS PAR CATEGORIE



MARTINIQUE TRANSPORT est composée en majorité de femmes, très présentes dans la filière administrative.

## Répartition Femmes/Hommes au 1er janvier 2026

| FILIERE        | CAT. HIERAR      | Femmes | Hommes | Total |
|----------------|------------------|--------|--------|-------|
| ADMINISTRATIVE | A                | 5      | 5      | 10    |
|                | B                | 8      | 2      | 10    |
|                | C                | 21     | 2      | 23    |
| TECHNIQUE      | A                | 3      | 1      | 4     |
|                | B                | 4      | 7      | 11    |
|                | C                | 2      | 11     | 13    |
| SANS FILIERE   | SANS CAT. HIERAR | 1      | 1      | 2     |
| TOTAL          |                  | 44     | 29     | 73    |

Actuellement, les agents de MARTINIQUE TRANSPORT travaillent à temps complet avec une durée de travail hebdomadaire allant de 35h à 39h. Aucun agent n'est concerné par les avantages en nature.

|                     |                                     |    |
|---------------------|-------------------------------------|----|
| Temps de travail    | Nombre d'agents à temps complet     | 73 |
|                     | Nombre d'agents à temps non complet | 0  |
| Avantages en nature | Nombre d'agents concernés           | 0  |
|                     | Montants déclarés                   | 0  |

Les principaux axes de travail RH au titre de l'année 2026 s'articulent autour des chantiers suivants :

- Organisation et déploiement des élections professionnelles au CST
- Poursuite du chantier relatif à la mise en conformité du temps de travail annuel à 1 607 heures
- Mise en œuvre effective de la convention de participation collective
- Refonte globale de l'organigramme de la structure
- Élaboration et déploiement d'un plan de formation pluriannuel

## C/TRANSPORT SCOLAIRE

Toutes les lignes de transport scolaire sur le territoire sont mises en œuvre directement par Martinique Transport.

Ainsi, ce sont quelques 41 lots par lesquels la gestion du transport scolaire est assurée pour une prévision budgétaire de **27 651 060,00 €** pour les dépenses au titre de l'année 2026.

### 1-Transport scolaire

L'ensemble des marchés correspondant pour l'exploitation des circuits intra-communaux, intracommunautaires et intercommunautaires (29 lots) sont évalués pour l'exercice 2026 à **24.000.300,00 €**.

### 2-Transport scolaire adapté (élèves en situation de handicap)

La prise en charge du transport scolaire des élèves en situation d'handicap se réalise de deux façons :

- Un transport adapté qui permet le transfert de l'enfant de son domicile vers l'établissement fréquenté. Cette gestion est assurée par la mise en place de 12 marchés qui ont débutés le 1er septembre 2025.

L'enveloppe financière s'élève à **3 584 000,00 €**.

- Le parent se charge du transport de son enfant et bénéficie d'un remboursement selon les modalités prévues par le règlement du transport scolaire : **64 560,00 €**

### 3-Le transport spécifique

En absence de tout moyen collectif adapté aux élèves en situation de handicap (secteurs, horaires, effectifs insuffisants), les parents peuvent bénéficier d'une indemnité pour l'usage de leur véhicule personnel ou d'un autre mode de transport. Le versement aux familles est calculé sur la base d'un tarif kilométrique de **0,15 €** et de la distance parcourue quotidiennement entre le domicile et l'établissement scolaire sur la base d'un aller-retour par jour. L'estimation pour l'année 2026 est de **2 200,00 €**.

## D/TRANSPORT URBAIN/INTERURBAIN DE PERSONNES

Le transport urbain de personnes est déployé sur le secteur sud par l'intermédiaire d'une convention de DSP qui a été renouvelée le 1er juillet 2024.

Cette nouvelle convention de délégation de service public est à forfait de charges pour une durée de 6 ans.

Il convient de noter que le contrat à forfait de charges induit une prise en charge du coût réel de l'exploitation. Cela implique une augmentation des lignes budgétaires correspondantes pour l'établissement. Par ailleurs, les recettes commerciales seront désormais propriétés de Martinique Transport et nécessiteront en conséquence à une grande vigilance au niveau du contrôle des encaissements et reversements.

Concernant le centre et le nord, le transport urbain/interurbain est assuré par le biais de marchés publics et du contrat d'objectifs conclu avec la RTM pour l'exploitation des deux lignes du TCSP.

### 1-Le secteur communautaire sud

Le transport urbain de personnes est déployé sur le secteur sud par l'intermédiaire d'une convention de DSP à forfait de charges débutant au 1er juillet 2024 pour une durée de 6 ans.

Il convient de noter que le contrat à forfait de charges induit une prise en charge du coût réel de l'exploitation. Cela implique une augmentation des lignes budgétaires correspondantes pour l'établissement. Par ailleurs, les recettes commerciales seront désormais propriétés de Martinique Transport et nécessiteront en conséquence à une grande vigilance au niveau du contrôle des encaissements et reversements.

Cette gestion a été confiée au groupement d'entreprises dénommé MOBILITE SUD, délégataire dont les actionnaires sont les sociétés EFC TRANS et TRANSPORT LALAUNG ET TRANSPORT ADENET-LOUVET.

Le montant du forfait pour l'année 2026 s'élève à **41 287 552,00 €**.

### 2-Le secteur communautaire nord

Depuis le 1er janvier 2023, l'intégralité du transport sur le nord est assurée par 4 entreprises. Ces marchés qui arriveraient à échéance au 31 décembre ont été prorogés jusqu'au 31 août 2026 :

- Les entreprises TRANS NORD CARAIBES et NORD CARAIBE TRANSPORT, son sous-traitant, pour le nord caraïbe dont le coût estimé pour 2026 est de **5 809 629,00 €**
- Les entreprises SOCIETE DE TRANSPORT DU NORD ATLANTIQUE et SOCIETE NOUVELLE DES TRANSPORTEURS ASSOCIES pour le nord atlantique dont le montant évalué pour 2026 est de **14 393 611,00 €**.

Le recours aux marchés publics comme mode de gestion de réseau nord à compter de septembre 2026 a été approuvé par le conseil d'administration du 29 octobre 2025. Deux lots seront attribués, un pour le nord caraïbe et l'autre pour le nord atlantique. Selon les premières estimations, le coût prévisionnel serait de **7 650 000,00 € (4 mois)**.

Le coût total 2026 de cette gestion sur le territoire nord s'élève donc à **27 853 240,00 €**.

### 3-Le secteur communautaire centre

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025, l'exploitation du réseau centre est assurée par des 8 marchés provisoires d'une durée initiale de 8 mois (de septembre 2025 à avril 2026) et une période supplémentaire de 4 mois (de mai 2026 à août 2026).

Le coût prévisionnel de janvier 2026 à août 2026 représente **25 771 300,00 €**

Par ailleurs, le conseil d'administration du 29 octobre 2025 a approuvé la mise en œuvre d'une concession avec compensation financière maximale comme mode de gestion des services sur le centre. Le montant estimatif à **12 466 100,00 €** à partir de septembre 2026 (4 mois).

Le coût estimé pour 2026 représente donc **38 237 400,00 €**.

### 4- La Régie des Transports de Martinique

Le contrat d'obligation de service public pour la gestion et l'exploitation de service de transports publics signé entre MARTINIQUE TRANSPORT et la RTM permet à celle-ci, outre l'exploitation des 2 lignes du TCSP, d'assurer diverses missions « support » pour les réseaux centre et nord (suivi des marchés, contrôle des voyageurs, entretien/maintenance des matériels roulants appartenant à Martinique Transport, commercialisation de titres, informations des voyageurs ...). Il est à noter qu'un nouveau contrat a été établi entre les deux entités en tenant compte des expériences de la période d'août 2020 à juillet 2024

Pour l'exercice 2026, une analyse des besoins de la RTM sera opérée en fonction des données transmises par celle-ci. La RTM a exprimé un besoin de financement en fonctionnement de **23,5 M€ et en investissement de 2,5 M€**. La dotation finale de Martinique Transport à la RTM pour 2026 sera appréciée au regard des contraintes budgétaires et le montant définitif sera proposé lors du vote du budget 2026.

## E/TRANSPORT MARITIME DE PERSONNES

Une convention de délégation de service public a été conclue en juillet 2024 avec Blue Lines pour desservir la côte caraïbe.

Quatre itinéraires composent cette desserte pour l'instant dans l'attente de la remise en état des navires :

- Ligne 1 : FDF Pointe Simon – Bourg des Trois Ilets/Pointe du Bout (Trois Ilets)
- Ligne 2 : FDF Pointe Simon – Anse Mitan-Anse à Âne (Trois Ilets)
- Ligne 3 : FDF Pointe Simon – Case-Pilote
- Ligne 4 : FDF Pointe Simon- Étang Z'abricots

La contribution forfaitaire pour 2026 s'établit à **9 414 161,00 €** en fonctionnement selon la convention.

## F/ DETTES

La dette en 2026 concerne d'une part le remboursement du prêt de **6 800 000,00 €** obtenu pour l'acquisition de 23 véhicules en 2023. Les échéances de remboursement s'énoncent comme suit :

| <b>Dette</b>                                 | <b>Caisse d'épargne</b> |
|----------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Montant initial</b>                       | <b>6 800 000,00</b>     |
| Durée du prêt                                | 8 ans                   |
| Profil d'amortissement                       | Trimestriel             |
| <b>Capital restant dû au 01/01/2026</b>      | <b>5 713 017,47</b>     |
| Remboursement du capital de la dette en 2026 | 768 720,82              |
| Intérêt en 2026                              | 258 353,22              |
| <b>Capital restant dû au 31/12/2026</b>      | <b>4 944 296,65</b>     |

Les paiements à honorer dans le cadre du contrat PPP s'inscrivent dans une enveloppe **9 100 000,00 €** avec une estimation des révisions des loyers qui seront connues au mois d'octobre 2026 et les refacturations des impôts et taxes. La répartition par section se présente de la façon suivante :

|                          | <b>Section d'exploitation</b> | <b>Section d'investissement</b> | <b>TOTAL</b>        |
|--------------------------|-------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| <b>Loyers PPP (en €)</b> | 1 600 000,00                  | 7 500 000,00                    | <b>9 100 000,00</b> |

## G/SITUATION BUDGETAIRE EN 2026

Depuis 2024, Martinique Transport fait face de contraintes budgétaires qui génèrent des difficultés à honorer l'ensemble des engagements financiers signés avec les différents partenaires.

Certaines dépenses de 2025, principalement de transport, n'ont pas été payées et de ce fait elles auront un impact sur le budget 2026.

**29 % des recettes de 2026 serviront à financer les dépenses de 2025.**

| <b>IMPAYES DE 2025 LIES A L'ABSENCE DE CREDITS BUDGETAIRES</b> |                     |                       |
|----------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| <b>Chapitre budgétaire</b>                                     | <b>Libellé</b>      | <b>Montant (en €)</b> |
| <b>011</b>                                                     | Transport scolaire  | 7 554 222,66          |
|                                                                | Transport du centre | 11 861 380,95         |
|                                                                | Transport du nord   | 7 498 880,37          |
|                                                                | Transport du sud    | 14 134 321,20         |
|                                                                | Transport maritime  | 3 560 256,75          |
|                                                                | <b>TOTAL</b>        | <b>44 609 061,93</b>  |

En conclusion, le budget minimum nécessaire pour financer l'activité transport en 2026 s'élève à **212 552 474,93 €** (hors révisions).

Or les recettes prévisionnelles en fonctionnement s'élèvent à **154 200 000,00 €**, soit un montant total de recettes manquantes correspondant à **58.352 474,93 €**.

| Coût prévisionnel de l'activité transport en 2026 (en €) |                        |
|----------------------------------------------------------|------------------------|
| <b>Impayés 2025</b>                                      | <b>44 609 061,93 €</b> |
| Transport maritime                                       | 9 414 161,00 €         |
| Régie des Transports de Martinique                       | 23 500 000,00 €        |
| Transport scolaire                                       | 27 651 060,00 €        |
| Transport nord                                           | 27 853 240,00 €        |
| Transport centre                                         | 38 237 400,00 €        |
| Transport sud                                            | 41 287 552,00 €        |
| <b>Coût prévisionnel du transport en 2026</b>            | <b>212 552 474,93</b>  |

Pour retrouver un équilibre budgétaire, il faudrait :

- Résoudre « l'effet boule de neige » des impayés
- Adapter l'offre et le coût du transport en fonction des capacités financières
- Atteindre les objectifs d'optimisation de recettes commerciales

## H/ PROGRAMME D'ACTIONS

Le programme d'actions 2026 nécessaire pour améliorer le réseau transport comporte les projets suivants qui répondent à divers objectifs :

### Objectif 1 : Obligations réglementaires

#### ► La mise en place du Compte financier unique

Le compte financier unique est le document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif. Obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'objectif est de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière.

Ainsi, le déploiement du CFU s'inscrit dans une démarche de dématérialisation de l'ensemble des documents budgétaires. Sa mise en place ne nécessite pas de nouvelles dépenses pour la collectivité.

### Objectif 2 : Renouvellement des périodes contractuelles

#### ► Mise en place de la DSP du centre et attribution des marchés pour le nord

Par délibération du 29 octobre 2025 le conseil d'administration a opté pour la mise en place d'une concession avec compensation financière maximale comme mode de gestion sur le

réseau centre. A cet effet, la procédure de d'attribution se déroulera au cours du premier semestre 2026 pour un démarrage escompté au 1<sup>er</sup> septembre 2026.

S'agissant du réseau nord pour lequel les marchés permettant l'exploitation des lignes parviendront à terme au 31 août 2026, le conseil d'administration du 29 octobre 2025 a acté le recours aux marchés publics comme mode de gestion à partir du 1er septembre 2026. Ainsi, l'assistance à maîtrise d'ouvrage a pour mission d'accompagner Martinique Transport pour l'attribution des marchés à partir du bilan complet de l'exploitation des lignes depuis la mise en place des COSP en 2019.

### **Objectif 3 : Révision des contrats de DSP maritime et du sud**

Au regard des contraintes budgétaires de l'établissement, des travaux seront réalisés avec les assistants à maîtrise d'ouvrage qui avaient accompagné Martinique Transport, pour la révision des contrats de DSP maritime et sud.

Il s'agira d'obtenir une optimisation de ces réseaux avec réduction des forfaits de charges correspondants.

### **Objectif 4 : Amélioration de l'exploitation sur les différents réseaux**

#### **► Modernisation du transport urbain/maritime**

Dans le cadre du déploiement du Système d'Aide à l'exploitation et Information Voyageurs (SAEIV) et de la billettique sur l'ensemble de la Martinique des investissements sont nécessaires pour équiper tout le territoire :

- L'acquisition d'équipements et licences additionnelles billettique pour le déploiement sur le nord et le sud : **600 000,00 €**
- L'acquisition de matériels embraqués pour le SAEIV pour le nord, le sud et le maritime : **1 000 000,00 €**
- L'acquisition d'équipements et de licences additionnelles pour le déploiement du SAEIV sur le sud: **650 000,00 €**
- L'acquisition de matériels pour la solution de comptable de passagers pour l'ensemble des réseaux : **1 200 000,00 €**

#### **► Acquisition de matériels roulants et navigant**

Il s'agira d'acquérir des bus et nécessaires afin d'améliorer la qualité des services proposés aux usagers. Une prévision budgétaire de **31 600 000,00 €** sera inscrit pour 2026 pour l'acquisition de 86 véhicules.

#### **► Aménagement du territoire**

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des exploitants, il est prévu d'aménager les divers pôles d'échanges multimodaux notamment par l'installation de sanitaires automatiques (sécurisation, équipements supplémentaires) pour un montant total de **585 000,00 €**.

S'agissant des mobiliers urbains et de la signalétique, ces investissements concerneront les gares et pôles d'échange dont Martinique Transport à la gestion. Un budget de **200 000,00 €** est prévu.

Par ailleurs, le marché relatif à la fourniture, la pose, la dépose, la rénovation et la maintenance corrective des poteaux d'arrêt a débuté fin 2024. Cet aménagement se poursuit en 2025 avec un budget de **450 000,00 €**.

#### ► Acquisition d'assises foncières

Il s'agit de l'acquisition d'un terrain nu au lotissement La Trompeuse pour un montant de **250 000,00 €** destiné au stationnement des véhicules du réseau centre.

### **Objectif 5: Amélioration du fonctionnement de l'établissement**

► MARTINIQUE TRANSPORT veille à l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des agents. Dans cette optique, de nouveaux équipements et solutions seront proposés pour améliorer le fonctionnement de l'établissement tout en formant le personnel à une meilleure utilisation des logiciels. Il s'agit :

- des formations ou assistances additionnelles pour les logiciels utilisés par Martinique Transport
- du renouvellement des marchés mobiles et de fournitures de matériels informatiques
- de la poursuite de la démarche de dématérialisation et d'accompagnement dans l'optimisation des processus métiers.

Le budget nécessaire est de **442 100,00 € HT** soit **287 000,00 €** en fonctionnement et **155 100,00 €** en investissement.

**Ces différents projets sont indispensables pour offrir un service de transport de qualité aux usagers. Néanmoins, la réalisation de ce programme ne pourra se faire que si MARTINIQUE TRANSPORT dispose des ressources financières adéquates.**

## **Conclusion**

**Martinique Transport met tout en œuvre pour contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement à travers une politique d'optimisation budgétaire au regard de recettes. Ainsi, un plan d'action a été initié afin d'obtenir des résultats dans les meilleurs délais sans dégrader la qualité du service public.**